



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 17 janvier 2017

Les IA-IPR de mathématiques

à

Mesdames et messieurs les professeurs de
mathématiques des lycées généraux et
technologiques de l'enseignement public et privé
sous contrat

s/c

Mesdames et messieurs les proviseurs de ces
lycées

Objet : Organisation des Olympiades de mathématiques 2017.

Réf. : BO n°41 du 5 novembre 2015

IA-IPR
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :

Sandrine Ingremeau

Référence :

SI/MY

Téléphone

03 80 44 86 99

Télécopie

03 80 44 86 95

Courriel

Sandrine.ingremeau@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon

Secrétariat IA-IPR

2G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon Cedex

À l'initiative de l'inspection générale de mathématiques, les olympiades académiques de mathématiques sont ouvertes à **tous les élèves des premières générales et technologiques des lycées publics et privés sous contrat**, sur la base du volontariat. Ces olympiades participent au développement et à la valorisation de la culture scientifique et technologique et ont pour objectif de susciter chez les élèves le goût des mathématiques et de la recherche, et de stimuler leur créativité et leur esprit d'initiative. Elles s'inscrivent pleinement dans la *Stratégie mathématique* présentée par la ministre le 4 décembre 2014.

La prochaine édition de ce concours se déroulera **le mercredi 15 mars 2017 de 8h à 12h10**. Comme l'an passé, il est prévu que désormais l'épreuve se compose de deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède de dix minutes. Les sujets sont distribués au début de chacune des parties, de sorte qu'il n'est pas possible de travailler sur les énoncés d'une partie pendant l'autre. Les copies correspondant à la première partie sont définitivement relevées à l'issue de celle-ci.

La première partie de l'épreuve est consacrée aux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit résoudre individuellement deux exercices. Le premier est commun aux élèves de toutes les séries. Le deuxième énoncé peut être spécifique à la série (par exemple un exercice pour les lycéens de la série S, un pour les séries STI2D, STL et STD2A, un pour les autres séries).

La seconde partie de l'épreuve est organisée selon les modalités choisies par la cellule académique. En 2017, les élèves travailleront individuellement sur deux exercices académiques.

La calculatrice est autorisée, conformément à la législation en vigueur. La clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 10 février 2017**.

La correction des copies, le classement des candidats et la mise au point du palmarès académique sont assurés par la cellule académique. Ce classement porte sur le travail effectué pendant les quatre heures d'épreuve et peut comporter des variantes liées à la distinction entre les séries ou les types de travaux proposés. La remise des prix fait l'objet d'une cérémonie présidée par madame la rectrice ou son représentant, en présence des partenaires locaux ou nationaux.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication pour promouvoir en établissement les olympiades de mathématiques.

Robert FÉRACHOGLOU, Sandrine INGREMEAU, Geneviève LORIDON